



**Société
Provancher**
Fondée en 1919

**BIENVENUE AU CHALET
PHILÉAS-FILION**

Vous trouverez dans ce cahier l'information qui vous permettra de passer un agréable séjour dans le Parc naturel et historique de l'Île aux Basques

Afin de vous assurer le meilleur séjour possible, ce chalet a été **nettoyé et désinfecté** par les locataires précédents, avant votre arrivée.

Nous vous remercions de bien vouloir faire de même pour les prochains visiteurs en suivant les indications inscrites sur le feuillet
« Les 12 travaux du Locataire »
affiché sur le réfrigérateur.

MOT DU RESPONSABLE DES TERRITOIRES DE L'EST

La direction de l'île aux Basques est heureuse de vous accueillir dans un environnement rénové qui vous permettra de vivre une expérience agréable et enrichissante.

Grâce à la générosité de nombreux donateurs privés et corporatifs, à une campagne de financement et à des aides financières obtenues de différents paliers de gouvernements, des équipes de bénévoles, d'employés et d'artisans de la région ont réalisé la mise à jour des infrastructures du Parc naturel et historique de l'Île-aux-Basques.

Cette mise à niveau permettra aux usagers de l'île aux Basques de bénéficier des nouvelles commodités avec une approche plus verte.

Outre les équipements électriques alimentés à l'énergie solaire, les systèmes sanitaires à compost sans eau ou nécessitant peu d'eau et sans produits chimiques, les systèmes de captation des eaux pluviales améliorés, l'apport en eau chaude dans les chalets, la construction de nouvelles salles d'eau avec douche, le renouvellement de tous les matelas et la rénovation des cuisines sont les améliorations locatives apportées aux chalets. En plus de ces améliorations, le chalet Phileas-Filion a fait l'objet d'une installation d'un poêle à bois certifié émettant peu de particules dans l'air. Ces améliorations n'empêchent nullement ceux qui le désirent, d'utiliser les anciennes facilités plus rustiques toujours en fonction (lampes à l'huile, toilette et douche extérieures). À vous de voir ce qui vous convient le mieux.

Toutefois, nous désirons attirer votre attention sur la consommation et la conservation de l'eau. À cet effet, nous vous invitons à l'utiliser parcimonieusement. Une fiche d'information présente près de la douche installée dans la nouvelle salle d'eau et celle à l'extérieur suggère une façon optimale de vous laver tout en respectant une utilisation modérée de l'eau. Un minuteur (bleu) mis à votre disposition peut vous aider à restreindre le temps de douche et ainsi optimiser la conservation de l'eau disponible. De plus, nous vous encourageons à utiliser des savons biodégradables pour diminuer votre empreinte écologique.

L'aspect sécurité des clients, bénévoles et employés, est une notion très importante pour la Société Provancher, d'autant plus si l'on considère la problématique d'accès à l'île aux Basques qui est régie par des marées de 4 heures. Aussi, afin de réduire les risques d'accident, différents équipements ont été ajoutés et des mesures de sécurité ont été mises en place sur l'île. Citons, par exemple, la mise en place de grillage sur les trottoirs, de cordage dans les portions de sentier avec une pente abrupte, l'achat de chariot de quai pour le transport des bagages et d'équipements, la construction de rambarde de terrasse, l'ajout d'extincteurs, de détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone et l'achat de défibrillateurs, de civières sur roue, de trousse de premiers soins et d'un bateau d'urgence de type Zodiac.

Tout au cours de la saison de location, des bénévoles et des ouvriers pourraient être présents sur l'île afin d'entretenir et d'améliorer les sites. Les travaux se réaliseront de façon la plus discrète possible pour ne pas déranger votre séjour. Vous serez avisé à l'avance de ces dérangements si ceux-ci devaient se dérouler près du chalet que vous occupez.

La mission de la Société Provancher est de contribuer à la conservation de la nature et à la protection des milieux naturels. Le maintien de l'intégrité écologique de l'île aux Basques, l'accessibilité et la mise en valeur pour les visiteurs sont au cœur de nos préoccupations, et, nous l'espérons, des vôtres.

Soulignons que la Société Provancher a obtenu en 2022 une attestation d'organisation écoresponsable de niveau 3, attestation d'excellence pour ses activités touristiques, de plein air, d'hébergement et d'éducation.



Ce niveau d'attestation a été obtenu à la suite d'un audit et de la production de documents démontrant les mesures écoresponsables qui ont été mises en place. La cote de la Société a été obtenue à la suite de l'analyse d'une centaine de critères, classés selon onze catégories d'actions : zéro déchet, achat local, réutilisation, compostage, produits biologiques et sans OGM, énergie verte, recyclage, habitation écologique, produits biodégradables, implication communautaire, éthique et socioéconomique. Ces critères ont été établis par l'organisation « Les pages Vertes » en collaboration avec le Ministère de l'Économie et de l'Innovation.

De plus, un plan d'action de développement durable a été élaboré afin de fournir à la Société des objectifs en matière d'écoresponsabilité et de définir les actions prioritaires de développement durable à mettre en place à court, moyen et long terme, en fonction de ses besoins.

Enfin, la Société Provancher, dans le cadre de sa démarche de développement durable, a réalisé en 2021 et 2022 des plans de Conservation de ses différents territoires ainsi que des Plans de Gestion Environnementale et Sociale de la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher et du Parc naturel et historique de l'Île-aux-Basques.

La direction de l'île aux Basques vous souhaite un bon séjour !

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| MOT DU RESPONSABLE DES TERRITOIRES DE L'EST..... | i |
| TABLE DES MATIÈRES | iii |
| INFORMATION GÉNÉRALE..... | 1 |
| LES DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR DE L'ÎLE | 2 |
| LA FAUNE ET LA FLORE..... | 2 |
| LES SITES ARCHÉOLOGIQUES ET LES MONUMENTS..... | 3 |
| LES SENTIERS PÉDESTRES..... | 4 |
| LES CONSIGNES | 5 |
| L'USAGE DU TABAC ET LES FEUX..... | 5 |
| LES ANIMAUX DOMESTIQUES..... | 5 |
| LES BRIS ET LES ANOMALIES | 6 |
| LE MATÉRIEL ET L'ÉQUIPEMENT..... | 6 |
| LES SERVICES | 6 |
| L'EAU..... | 6 |
| LES SANITAIRES..... | 7 |
| LES DOUCHES..... | 8 |
| L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE..... | 8 |
| LE RÉFRIGÉRATEUR | 9 |
| LES APPAREILS AU PROPANE..... | 9 |
| LES LAMPES AU PROPANE | 9 |
| LE POÊLE AU PROPANE | 10 |
| LE CHAUFFAGE..... | 10 |
| L'ALLUMAGE DU POÊLE À BOIS | 11 |
| LE BOIS DE CHAUFFAGE | 11 |
| LA DISPOSITION DES CENDRES..... | 12 |
| LES DÉCHETS | 12 |
| ENTRETIEN DU CHALET..... | 12 |
| LA SÉCURITÉ..... | 13 |
| LES NUMÉROS D'URGENCE..... | 13 |

| | |
|--|----|
| LE MATÉRIEL D'URGENCE | 14 |
| LES CONSIGNES EN CAS DE FEU | 14 |
| LA SÉCURITÉ DANS LES SENTIERS | 14 |
| LES GUÊPES, LES TIQUES ET LES BERCEES | 15 |
| COMMENTAIRES | 16 |
| POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ÎLE | 20 |
| CARACTÉRISTIQUES DE LA BERCE DU CAUCASE ET DE LA BERCE LAINEUSE | 22 |

INFORMATION GÉNÉRALE

L'île possède trois statuts légaux accordés par les gouvernements:

- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Lieu historique national du Canada
- Réserve naturelle privée



L'île aux Basques fait aussi partie des « Pôles de découvertes » du parc Marin Saguenay–Saint-Laurent. Elle est reconnue également comme attraction régionale dans le guide touristique du Bas-Saint-Laurent et elle fait partie des meilleures choses à voir et à faire dans la région de Trois-Pistoles selon le guide de TripAdvisor. Le site est classé comme très bien à excellent.

Des précautions particulières sont donc nécessaires pour assurer la protection et la pérennité de ce territoire exceptionnel.

L'île étant un sanctuaire d'oiseaux, il est approprié de vous donner quelques directives concernant la protection des oiseaux de mer.

LES DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR DE L'ÎLE

Les déplacements à l'intérieur de l'île doivent se faire exclusivement dans les sentiers prévus à cette fin. De plus, une attention particulière est à apporter aux nids et aux oisillons disséminés ici et là dans le pré et sur la pointe Est.

Attention aux crèches du canard eider

Les femelles du canard eider élèvent leurs canetons en commun. Elles forment ce que l'on appelle des crèches. Ce comportement favorise une meilleure surveillance des canetons contre les prédateurs qui sont principalement les goélands argentés et les goélands marins. **En mai et juin**, soyez prudents lorsque vous débouchez d'un sentier près de l'eau. Des crèches d'eider peuvent s'y trouver. Il faut éviter de les surprendre. Faites une approche lente, avec un peu de bruit. Les femelles percevront votre présence et auront le temps de déplacer leurs jeunes vers un lieu sécuritaire. Si vous arrivez trop rapidement face à une crèche, les femelles prendront peur et laisseront les canetons seuls. C'est dans de tels moments que leurs petits sont attaqués par les goélands.



LA FAUNE ET LA FLORE



L'île étant une réserve naturelle, les usagers doivent être soucieux de la conserver dans son état sauvage actuel. Pour cette raison, aucune cueillette (plantes, nids, œufs, etc.) n'est permise sur l'île. La cueillette de petits fruits et pour consommation sur place est toutefois autorisée.



Il est formellement interdit de déranger ou d'effrayer les oiseaux et les mammifères de l'île. Les visiteurs doivent garder une distance respectueuse de la faune en tout temps.



Depuis quelques années, on peut observer la présence d'orignaux, de chevreuils et de renards sur l'île. Ils se tiennent loin des humains et ne présentent pas de danger. Ne tentez pas de les approcher, car ce sont des animaux sauvages et leur réaction peut être imprévisible s'ils se sentent menacés.

Des caméras ont été installées à différents endroits sur l'île afin de surveiller le déplacement de la faune qui circule à travers les bois.



Il est strictement interdit de nourrir les animaux.



LES SITES ARCHÉOLOGIQUES ET LES MONUMENTS



Plusieurs sites archéologiques ont été identifiés et valorisés sur l'île. Il est interdit d'altérer de quelque manière que ce soit les sites archéologiques incluant les fours basques et les monuments. Une



autorisation écrite du Conseil d'administration de la Société Provancher est requise pour effectuer des fouilles archéologiques.

LES SENTIERS PÉDESTRES

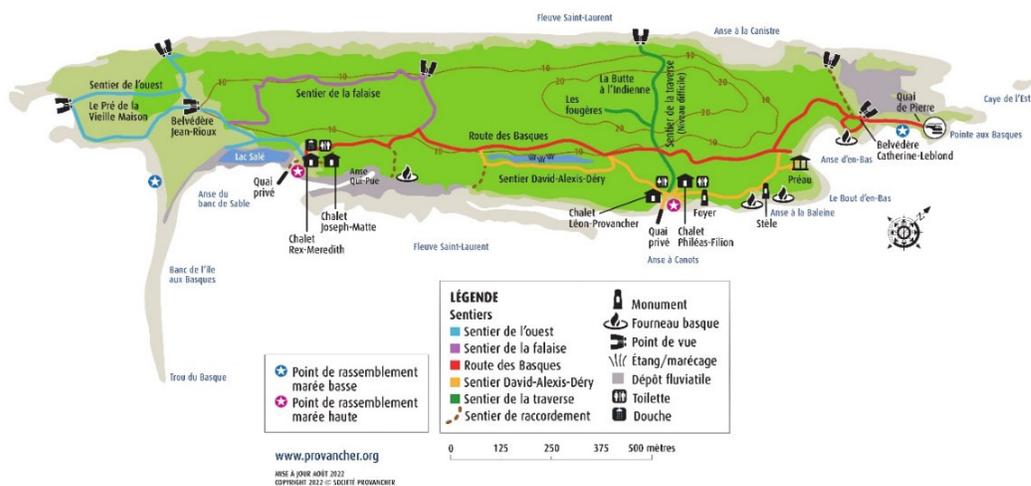
Des sentiers pédestres balisés (5 km) sont offerts aux résidents des chalets et aux visiteurs des tours guidés. Des nouveaux panneaux ont été installés pour orienter les visiteurs aux endroits stratégiques et des escaliers ou cordages ont été installés dans les pentes abruptes. Des trottoirs grillagés assurent également votre sécurité et vous procurent une meilleure stabilité à la marche. Une équipe de bénévoles assure l'entretien régulier des sentiers.



En plus d'accéder facilement aux attraits archéologiques ou fauniques de l'île, vous retrouverez de grands panneaux d'accueil et d'interprétation sur les changements climatiques et leurs impacts sur les milieux riverains du Bas-Saint-Laurent.

Afin de conserver le milieu dans son état le plus naturel possible, nous vous demandons de bien vouloir **circuler uniquement dans les sentiers balisés**.

Si vous désirez suivre vos déplacements sur une carte, ajouter des épingles, mesurer des distances, etc. Cliquez sur le lien [CARTE_IAB_2022_GEO.pdf](https://provancher.org/CARTE_IAB_2022_GEO.pdf) (provancher.org) pour télécharger la carte en format PDF géoréférencé utilisable avec l'application gratuite **Avenza Maps**.



Bonne randonnée!

LES CONSIGNES

LES HEURES DE SORTIE DE L'ÎLE

Dans le chalet vous trouverez une grille d'horaire journalier concernant les marées. Normalement, le bateau quitte le quai de Trois-Pistoles à cette heure. Soyez prêts pour l'embarquement au moins 30 minutes avant l'arrivée du bateau. Assurez-vous que le chalet est propre et que vous avez transporté vos bagages au quai. **Si l'horaire d'embarquement devait différer pour une raison donnée de celle inscrite sur l'horaire journalier, le capitaine vous contactera pour vous aviser de la nouvelle heure de sortie.**

L'USAGE DU TABAC ET LES FEUX



Il est strictement défendu de fumer dans les chalets ou lors des déplacements à l'intérieur de l'île et sur les plages. Il est permis de fumer sur la galerie à l'extérieur du chalet.

La cendre et les mégots doivent être déposés dans les récipients fournis à cet effet.



Il est aussi défendu d'allumer des feux dans le foyer adjacent au chalet Phileas-Filon, sur la plage et où que ce soit sur l'île.



LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Aucun animal domestique (chien, chat, etc.) n'est admis sur l'île. Toutefois, les chiens de service reconnus sont acceptés et devront être tenus en laisse tout au long du séjour.



LES BRIS ET LES ANOMALIES

Nous demandons votre collaboration pour avertir le responsable de l'entretien ou le capitaine de tout bris, de tout manque de matériel ainsi que du besoin de renouvellement et/ou de réparation de matériel. N'hésitez pas à signaler toute anomalie, source de danger, ou curiosité naturelle recensés.

LE MATÉRIEL ET L'ÉQUIPEMENT

Le chalet possède tout le matériel et l'équipement nécessaires pour le nombre d'utilisateurs. S'il vous manque quoi que ce soit, n'hésitez pas à le demander au responsable de l'entretien ou au capitaine.

La rambarde du patio a été nouvellement aménagée et n'est pas conçue pour s'y hisser, ou y déposer vos pieds; merci de bien vouloir y prêter toute l'attention nécessaire.

Les chaises Adirondack peuvent être déplacées sur le terrain, mais elles devront être remises en place à la fin de votre séjour.

Drone : L'utilisation d'un drone est interdite à moins d'une autorisation écrite du responsable du parc. Les autorisations ne sont émises qu'à des fins scientifiques ou de tournage professionnel. Des conditions s'appliquent.



Jumelles et autres objectifs : Les jumelles et autres objectifs mis à la disposition des résidents du chalet doivent être conservés dans un bon état d'utilisation.

LES SERVICES

L'EAU

Malgré le fait que l'île soit entourée par le Saint-Laurent, l'eau douce et potable est une denrée très rare sur l'île. C'est pourquoi nous avons aménagé un système de récupération des eaux de pluie qui sert aux **eaux ménagères** (lavage de la vaisselle, lavage des mains, douche, etc.).



Pour ce qui est de la consommation **d'eau potable**, nous fournissons, à votre arrivée, des bidons destinés à cette fin. Utilisez **uniquement** cette eau pour boire, cuisiner, ou vous brosser les dents.

Une fois le bidon sur son banc, enlever le **bouchon et le conserver** pour le remettre sur le bidon une fois vide. Visser la pompe sur le bidon pour obtenir l'eau facilement en pesant sur le piston. Une housse a été confectionnée pour conserver le bidon d'eau potable à l'abri de la lumière et ainsi la conserver fraîche plus longtemps.

À la fin de votre séjour, rappez les bidons vides et bouchonnés au bateau.

Un chauffe-eau permet d'obtenir de l'eau chaude dans la cuisine et la salle d'eau. Dans le chalet, l'eau coulant des robinets au-dessus des éviers provient des réservoirs de captation des eaux pluviales à l'extérieur du chalet (**cette eau est non potable**).



LES SANITAIRES

La **toilette intérieure** est une toilette à terreau qui économise des milliers de gallons d'eau, tout en recyclant les déchets en un compost sûr et utilisable. **Elle fonctionne comme une toilette domestique.** Vous n'avez qu'à actionner la pédale à la base de la toilette pour évacuer la cuvette.

L'eau du lavabo de la salle de toilette intérieure est **non potable**.



Il y a trois bâtiments pour les **toilettes à l'extérieur** des chalets.

Le premier est annexé à la douche extérieure située entre les chalets Rex-Meredith et Joseph-Matte. Les deux autres sont situés près des chalets Léon-Provancher et Philéas-Filion. Ces toilettes sont à l'usage des visiteurs, randonneurs, et locataires.

Vous y retrouverez également un évier alimenté à l'eau de pluie (**non potable**). Les luminaires y sont alimentés à l'énergie solaire.

Les toilettes extérieures sont des toilettes à compost; un système sanitaire sans eau, sans produits chimiques qui respectent les ressources naturelles. Elles fonctionnent comme une toilette domestique, mais on n'a pas à tirer de chasse d'eau. Toutefois, nous vous invitons à **baisser le couvercle de la lunette** pour éviter l'afflux de moustiques et les odeurs.

LES DOUCHES

Une **douche extérieure** est installée entre le chalet Rex-Meredith et le chalet Joseph-Matte. C'est une douche à débit contrôlé, alimentée par l'eau de pluie. Pour faire fonctionner la douche, une affiche est disponible à l'entrée pour vous indiquer la marche à suivre. Nous vous incitons à utiliser un **savon naturel sans produits chimiques et biodégradable** et à prendre votre douche rapidement pour ne pas laisser couler l'eau inutilement.

À l'intérieur du chalet, la nouvelle salle d'eau possède une douche. Cette douche est alimentée par la réserve d'eau de pluie (**non potable**) et de l'eau chaude est disponible.

Nous recommandons de l'utiliser consciencieusement en tenant compte que l'eau est une ressource rare et précieuse sur l'île. Une affiche vous oriente sur une utilisation optimale de la douche. Un sablier bleu apposé sur la douche aidera à minimiser le temps d'utilisation de l'eau. Ici également, nous recommandons l'utilisation d'un savon naturel, biodégradable et sans produits chimiques. De plus un « *squeegee* » est disponible pour le nettoyage de la douche après usage.

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le chalet est alimenté par l'énergie solaire; une énergie propre et renouvelable. Ainsi, l'éclairage (120 V) et le réfrigérateur (24 V) fonctionnent avec cette énergie.

Il n'y a pas de Wifi dans le chalet, mais le signal cellulaire de la plupart des compagnies est généralement excellent.

Une **prise USB** pour la recharge de petits appareils électroniques tels téléphone cellulaire, tablette électronique, montre, etc. est disponible à l'usage des locataires.



Elle est située près du pictogramme suivant :



Toutefois, une utilisation raisonnable est requise pour ne pas entraver le bon fonctionnement du système électrique.

LE RÉFRIGÉRATEUR

Le chalet dispose d'un réfrigérateur à l'énergie solaire (24 V) avec congélateur. Le réfrigérateur a été calibré en début de saison. **Merci de ne pas toucher au contrôle de température.** En cas de bris, ou de mauvais fonctionnement, veuillez aviser le responsable de l'entretien ou le capitaine.

LES APPAREILS AU PROPANE

Tous les appareils au propane sont vérifiés chaque année en début de saison par un technicien qualifié. Pour votre sécurité, un avertisseur de monoxyde de carbone est localisé dans la chambre.

LES LAMPES AU PROPANE

Deux lampes au propane ont été installées dans l'éventualité d'une défaillance du système solaire. Elles sont situées au-dessus du comptoir de la cuisine et près du poêle à bois.

Voici quelques indications à respecter pour allumer les lampes au propane :

- Les manchons des lampes au propane sont très fragiles et coûteux. **Il ne faut surtout pas y toucher ou y coller une allumette**
- Pour changer un manchon, demander au responsable de l'entretien ou au capitaine
- **Allumer la lampe par le dessus** comme sur la figure ci-après. Ne pas allumer les lampes par le dessous, car le manchon pourrait brûler
- **Approcher une allumette** ou un briquet à BBQ près de l'ouverture **supérieure** de la lampe et tourner le bouton noir d'admission du gaz

Procédure pour allumer les lampes au propane



Le capitaine ou le responsable de l'entretien pourra vous expliquer le fonctionnement des lampes au propane.

LE POÊLE AU PROPANE

Le chalet est équipé d'un poêle à deux ronds alimentés au propane.

Le capitaine ou le responsable de l'entretien pourra vous expliquer le fonctionnement du poêle.

Pour allumer un rond :

- Approcher le briquet à BBQ près du rond à ouvrir et tourner le bouton correspondant situé à l'avant du poêle tout en pesant sur le bouton déclencheur du briquet.

LE CHAUFFAGE

Une chaufferette a été installée à l'entrée du chalet. Suivre les instructions pour la mettre en marche. Si vous avez de la difficulté à en régler le démarrage ou la température, merci d'en aviser le responsable de l'entretien ou le capitaine.

Le poêle à bois du chalet est récent et est un appareil à haute efficacité certifié CSA B415.1-10 et certifié EPA avec un taux d'émissions de 1,36 g/h. Le poêle peut dégager une chaleur maximale de 70 000 BTU selon le bois utilisé et une bonne attisée peut durer entre 6 et 8 heures. De plus, toute la tuyauterie est certifiée et à haute performance.

Une plaque de cuisson est disponible sur le poêle à bois. Elle sert à cuire les aliments directement dessus (ex. œufs, bacon, viande, etc.) Toutefois, l'utilisation d'un chaudron aura avantage à cuire sans cette plaque. Celle-ci est amovible et nettoyable à l'eau de vaisselle.

L'ALLUMAGE DU POÊLE À BOIS

Placer plusieurs petits morceaux de bois d'allumage sur quelques feuilles de papier journal. Assurez-vous que les **trappes d'air de la cheminée sont ouvertes** pour donner de l'oxygène. Ce type de feu réchauffera la cheminée. Lorsque le feu est bien pris, ajouter du bois de plus grande dimension selon l'intensité du feu désiré.

Réduire l'entrée d'air pour atténuer l'intensité des flammes.

Attention de ne pas surchauffer le poêle.

LE BOIS DE CHAUFFAGE

Du bois de chauffage est disponible dans la remise à bois située derrière le chalet et annexée à la toilette extérieure. Prière d'utiliser le bois déjà fendu et entreposé dans cette remise. Si les bûches viennent à manquer, d'autres bûches sont disponibles dans la réserve de bois en arrière du chalet Léon-Provancher.

Nous vous demandons, pour des questions de sécurité, **de ne pas fendre du bois**. S'il en manque, prière d'aviser le responsable de l'entretien ou le capitaine.

À votre départ, assurez-vous que la quantité de bûches dans le bac à bois est suffisante pour les prochains locataires, y compris le bois d'allumage.

LA DISPOSITION DES CENDRES

Si vous avez utilisé beaucoup de bois de chauffage, il est possible qu'il soit nécessaire à la fin de votre séjour de vider le bac à cendre qui se trouve au bas du poêle. Un bac à cendre est situé près du poêle.

Comme les cendres peuvent rester chaudes plusieurs jours, vous devez être prudent et transporter le bac à cendres jusqu'à la poubelle en métal avec couvercle qui se trouve à l'extérieur du chalet, près de la remise à bois.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec cette opération, indiquez au responsable de l'entretien ou le capitaine que le bac à cendre doit être vidé.

LES DÉCHETS

Un **bac à compost** pour les matières organiques est à votre disposition à l'intérieur du chalet. Vous pourrez le vider dans celui situé à l'extérieur du chalet tout près de la remise à bois. Ce bac à compost n'accepte **que les pelures de fruits, de légumes, les écales de noix ou d'arachide, le café moulu, les sachets de thé ou de tisane, les essuie-tout, les serviettes de table. N'y déposez pas de viande, fruits de mer ou sacs de plastique,** même s'ils sont classifiés biodégradables ou oxobiodégradables, car ils prennent trop de temps à se dégrader pour un compostage domestique.

Les **matériaux recyclables** doivent être déposés dans les sacs bleus mis à votre disposition dans les chalets.

Pour les **autres déchets**, ceux-ci doivent être disposés dans les poubelles mises à votre disposition. Des sacs se trouvent sous l'évier de la cuisine.

Chaque usager est responsable de rapporter ses matériaux recyclables et autres déchets au bateau lors de sa sortie.

ENTRETIEN DU CHALET

L'entretien du chalet est de la responsabilité des locataires. À la fin du séjour, **les locataires doivent faire le ménage du chalet.**

Une fiche des « **12 travaux du Locataire** » est affichée sur le réfrigérateur et indique les tâches à exécuter pour le ménage. Les instruments et produits nécessaires sont fournis sous les éviers de la cuisine et de la salle d'eau.

Vous devez donc laisser le chalet **dans le même état que lors de votre arrivée**.

Les « **12 travaux du Locataire** » sont :

1. Vider le réfrigérateur et les armoires de toute nourriture et ne rien laisser pour les prochains utilisateurs, car nous devons tout jeter
2. Laver la vaisselle et les chaudrons à l'eau chaude savonneuse et les ranger dans les armoires
3. Vider le compost dans le bac à compost extérieur (près de la remise à bois)
4. Nettoyer le dessus du poêle à bois (avec un petit balai ou un essuie-tout), la plaque de cuisson en céramique et la cuisinière au propane
5. Nettoyer la salle de toilette (douche, évier et siège de la toilette)
6. Balayer les planchers du chalet (et lavage des planchers au besoin)
7. Remplir la boîte à bois avec du petit bois et des bûches que vous trouverez dans la remise à bois extérieure
8. Sceller le sac de recyclage et l'apporter au bateau
9. Sceller le sac de vidanges et l'apporter au bateau
10. Rapporter les bidons vides avec leur bouchon au bateau
11. Remplir la fiche d'évaluation en y laissant vos commentaires et suggestions d'amélioration s'il y a lieu
12. Fermer toutes les lumières et éteignez toutes les sources de combustion

LA SÉCURITÉ

LES CONSTRUCTIONS AVEC DES AMAS DE BRANCHES OU AUTRES

Il est interdit de construire des infrastructures temporaires (type tipi, cabane, etc.) ou d'amusement sur la plage et sur le territoire de l'île aux Basques.

LES NUMÉROS D'URGENCE

- 911
- Info santé : 811
- Capitaine Mikael Rioux : 418-932-6597
- Responsable de l'entretien : David Blanchet : 581-999-1894

Comme le bateau ne peut arriver qu'à des heures déterminées par les marées, **nous vous incitons à la plus grande prudence**, car les secours ne pourront être immédiats.

Un hélicoptère est situé à l'extrémité Est de l'île.

À l'île, l'utilisation d'un cellulaire est possible. Nous conseillons d'en avoir au moins un à votre disposition.

LE MATÉRIEL D'URGENCE

- Une **trousse de premiers soins** est localisée sur le réfrigérateur du chalet
- Un **extincteur** est localisé près de l'entrée de la cuisine
- Un **détecteur de fumée** est situé sur le mur ouest du salon
- Un **détecteur de monoxyde de carbone** est situé au bas du mur dans la chambre
- Une **civière et du matériel de premiers soins** sont situés dans la remise attenante au chalet Léon-Provancher
- Un **défiibrillateur** est fixé au mur intérieur de la toilette extérieure située près du chalet Philéas-Filion

LES CONSIGNES EN CAS DE FEU

- Localiser la sortie ou la fenêtre la plus proche
- Quitter le chalet le plus rapidement possible
- Regroupez-vous sur le quai, ou près de l'eau; un endroit facile pour ceux qui vous porteront assistance
- Tenter de joindre le 911, le capitaine ou le responsable de l'entretien et de la maintenance

LA SÉCURITÉ DANS LES SENTIERS



Pour votre sécurité, les trottoirs des sentiers ont été grillagés pour assurer une meilleure stabilité à la marche. Si vous les voyez encombrés, nous vous prions de placer sur le côté toute entrave et d'avertir le responsable de l'entretien ou le capitaine. Une équipe de bénévoles assure l'entretien régulier de ces sentiers.

LES GUÊPES, LES TIQUES ET LES BERCEES

Les guêpes :

Durant la saison touristique, plusieurs clients manifestent leurs craintes relatives aux guêpes et aux tiques.

La proximité d'un nid de guêpes et leur présence génèrent des agacements et un danger pour la santé des personnes allergiques, tout particulièrement lors de repos sur une galerie ou un repas en plein air. Bien que les guêpes ne soient pas forcément agressives, il convient de rester vigilant lorsque l'on se trouve proche de leur nid. La coexistence entre humains et guêpes n'est souvent pas possible.

Les nids de guêpes ou les guêpes sont généralement retrouvés dans des endroits secs et sombres. En pleine nature, on les découvre souvent dans des troncs d'arbres creux. Dans les habitations, la reine des guêpes cherche à installer son nid par exemple dans des combles, sous des bancs, dans une remise, etc.

Si vous constatez la présence d'un nid de guêpes, veuillez à aviser le capitaine ou le responsable de l'entretien. Un employé de la Société interviendra afin de détruire le ou les nids construits sous des bancs sur les galeries ou sous différentes structures des chalets.

Les tiques :

La présence de tique préoccupe les usagers de l'île. Les tiques à pattes noires prospèrent dans les environnements humides et ombragés. Elles ne peuvent pas survivre longtemps dans des régions sèches et ensoleillées. De 25 à 50 pour cent des tiques sont porteuses de bactéries telles que la borréliose et de virus. Par une simple piqûre souvent indolore, elles peuvent transmettre de graves maladies comme la borréliose et la méningo-encéphalite verno-estivale (MEVE).

Malheureusement au Bas-Saint-Laurent de plus en plus de tiques porteuses de la maladie de Lyme sont découvertes. Au cours des derniers mois, des vétérinaires de la région de Rivière-du-Loup ont reçu de nombreuses tiques contaminées.

Selon certaines observations réalisées par des usagers de l'île, une tique a été identifiée en 2020. Depuis, il n'y pas eu de tiques rapportées sur l'île aux Basques. Toutefois, cet aspect étant préoccupant, des mesures sont prises afin d'informer et de protéger dans la mesure du possible les usagers.

Nous vous recommandons, le port de chaussures fermées, de chaussettes et de pantalons longs lors d'expédition dans les sentiers.

La Berce du Caucase et la Berce Laineuse :

Depuis quelques années, des clients soulignent la présence de berce sur l'île. Cette préoccupation provient du fait que la berce du Caucase est une plante exotique envahissante et toxique. Elle présente un risque pour la santé et pour l'environnement. Chez l'humain, le contact avec la sève de la berce du Caucase, combiné avec l'exposition à la lumière (rayons ultraviolets naturels ou artificiels), cause des lésions à la peau. Ces lésions sont semblables à des brûlures.

Soulignons que la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) a fait son apparition au Québec en 1990. À ce jour, elle a été observée, entre autres, dans plusieurs régions, dont le Bas-Saint-Laurent. Elle pousse dans les milieux frais et humides. **À l'île aux Basques les milieux potentiels seraient le long des berges des cours d'eau et dans le pré.**

Selon des spécialistes en botanique qui ont visité l'île, il n'y aurait pas de berce du Caucase sur le territoire. La berce observée sur l'île est une espèce indigène du Québec soit la berce laineuse (ou grande berce, *Heracleum lanatum*) qui n'est pas envahissante et très peu, voire non toxique. Toutefois, elle est souvent confondue la berce du Caucase.

L'annexe 1 présente les caractéristiques distinctives entre les deux berces.

COMMENTAIRES

Nous vous incitons à laisser vos commentaires et votre évaluation sur le site de la Société Provancher. Un lien vers la fiche d'évaluation de votre chalet vous sera envoyé par courriel quelques jours après votre séjour.

Si, au cours de votre séjour vous notez des bris ou un manque de produits ou de vaisselles ou autres et que des améliorations vous rendraient la vie plus agréable à votre prochain séjour, n'hésitez pas à nous en faire part par l'entremise de la fiche d'évaluation au verso du formulaire d'inspection remis au début de votre séjour ou encore en communiquant à info@provancher.org. Il est important pour la Société de recevoir vos commentaires et suggestions.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !

À VOIR ET À FAIRE SUR L'ÎLE



Parcourez les différents sentiers



Découvrez la flore et la faune



Cherchez à distinguer le phoque commun du phoque gris



Marchez jusqu'à la pointe de sable



Le belvédère Jean-Rioux vous attend pour une vue magnifique!



Observez la multitude d'oiseaux

PARCOUREZ L'HISTOIRE DE L'ÎLE



Un tour guidé est organisé régulièrement pour les visiteurs et résidents de l'île. Informez-vous au capitaine qui vous indiquera les disponibilités ainsi que les heures et lieux de rencontre.

FAITES DE L'OBSERVATION



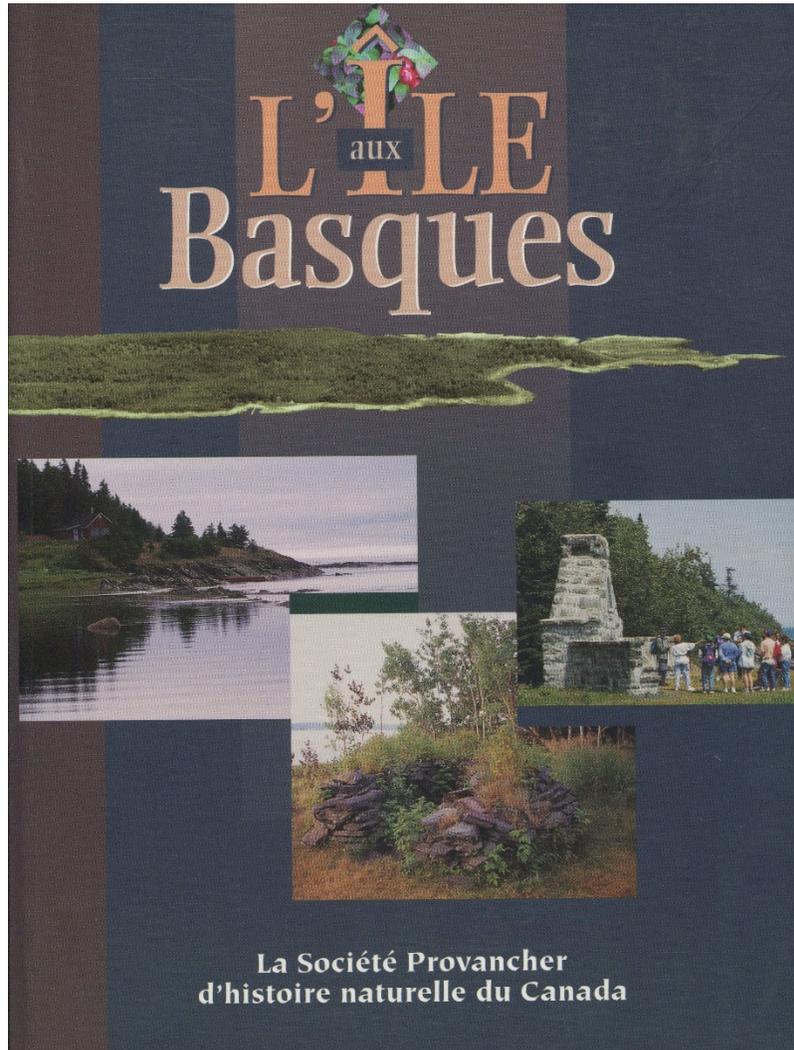
OU SE PRÉLASSER TOUT SIMPLEMENT AU COUCHER DU SOLEIL !



Bon séjour sur l'île aux Basques !

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ÎLE

Procurez-vous le livre sur l'île aux Basques



Ce magnifique volume de 260 pages est disponible au prix réduit de 15,00 \$ auprès du capitaine.

Nous espérons que votre séjour vous sera agréable et que vous en profiterez amplement.



À la prochaine !

Annexe 1

CARACTÉRISTIQUES DE LA BERCE DU CAUCASE ET DE LA BERCE LAINEUSE

| Distinction entre la Berce du Caucase et la Berce Laineuse | | |
|--|--|--|
| | Berce du Caucase <i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier giant hogweed | Berce Laineuse <i>Heracleum maximum</i> W. Bartram, grande berce, American cow parsnip |
| |  |  |
| Plante | Exotique, envahissante et très toxique PRÉSENTE dans toutes les provinces de l'Est du Canada et surtout abondante en Ontario et au Québec | Indigène et peu toxique PRÉSENTE dans toutes les provinces de l'Est du Canada. La limite nordique est imprécise au Québec et au Labrador, sauf en bordure de la baie d'Hudson où elle se situe à la rivière Nastapoka. |
| Hauteur | 1 à 5 mètres | 1 à 3 mètres (rarement plus de 2m) |

Distinction entre la Berce du Caucase et la Berce Laineuse

| Berce du Caucase <i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier giant hogweed | | Berce Laineuse <i>Heracleum maximum</i> W. Bartram, grande berce, American cow parsnip | |
|--|---|--|---|
| Tiges | Tiges vertes, fortes (diamètre : 4–10 cm), cannelées, creuses, parsemées de taches rouge framboise à violet avec poils grossiers épars. | Tiges | Tiges vertes à pourpre léger, fortes (diamètre : 1–5 cm), cannelées, creuses, entièrement recouvertes de poils blancs, souples et d'aspect feutré (duveteux). |
|  | |  | |

| Distinction entre la Berce du Caucase et la Berce Laineuse | |
|---|---|
| Berce du Caucase <i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier giant hogweed | |
| Berce Laineuse <i>Heracleum maximum</i> W. Bartram, grande berce, American cow parsnip | |
| Ombrelles | Contient de 50 à 100 rayons En forme de parapluie inversé 25 à 50 cm de diamètre |
| Fleurs | Fleurs petites, avec cinq pétales blancs. Fleurit en juillet |
| Feuilles | Principales feuilles disposées en rosette à la base et pouvant atteindre 1,5 mètre de largeur et 3 mètres de longueur Se divisent en de 1 à 3 feuilles plus petites, profondément découpées et pointues |
| Sous-feuilles | Lisses ou légèrement écailleux, recouvertes de poils blancs et rudes éparpillés sur toute la surface  |
| Dangerosité | Plante dangereuse pour la santé après le contact des brûlures sévères du deuxième degré, avec cloques. Ces brûlures peuvent être très douloureuses, mais au contraire des dermatites causées par l'herbe à puce, elles ne démangent pas. La douleur peut néanmoins persister une à trois semaines et les cicatrices plusieurs années. Les brûlures nécessitent rarement une hospitalisation, mais cela peut se produire à l'occasion, surtout chez les enfants. Les plants morts perdent leur toxicité une fois secs. |
| Île aux Basques | Aucune mention |
| Sous-feuilles | Texture feutrée, abondamment recouverte de poils blancs, souples et laineux  |
| Dangerosité | La berce laineuse est une plante qui peut causer des problèmes de santé, mais pas autant que la berce du Caucase, sa proche cousine. Les problèmes de santé causés par la berce laineuse sont très peu documentés dans la littérature scientifique, ce qui est en soi une indication qu'ils surviennent rarement. |
| Île aux Basques | Présente |

Crédit : Claude Lavoie, 50 Plantes Envahissantes : Protéger la nature et l'agriculture. Les Publications du Québec. 416 pages